

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

-----

**2012 DASES 30** : Subvention et avenant n°1 à convention avec l'INSERM - DR Paris 6 en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Claire WYART, lauréate 2011 .

**M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la Directive 2010/63/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ;

Vu la délibération en date du 14-15 Novembre 2011 (DASES 41), notamment son article premier autorisant le Maire de Paris à signer, avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM - Délégation Régionale DR Paris 6), une convention de financement de 4 années en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail intitulé: "Dissection optogénétique des entrées mécanosensorielles chez l'animal éveillé" ;

Vu l'article 2 de la même délibération attribuant une première subvention de 93.000 euros à l'INSERM - DR Paris 6 - au titre de l'année 2011 ;

Vu la convention conclue entre les signataires le 25 Novembre 2011, notamment son article 7 prévoyant la passation d'un avenant annuel ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose de soumettre à l'INSERM (Délégation Régionale DR Paris 6) l'avenant conventionnel annuel (N° 1) permettant de confirmer l'octroi de la subvention prévue au titre de 2012 en vue de conforter la poursuite de la recherche entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6ème Commission ;

## Délibère :

Article 1 Une subvention de 70.000 euros est attribuée pour 2012 à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM Délégation DR Paris 6) 127 avenue Ledru Rollin – 11è (Tiers : X04391) afin de permettre à l'équipe de Claire WYART, Chef d'équipe "ATIP – Avenir", de poursuivre la réalisation de son projet intitulé : "Dissection optogénétique des entrées mécanosensorielles chez l'animal éveillé" au Centre de Recherche de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (CRICM), implanté à l'Hôpital Pitié-Salpêtrière (INSERM U975, CNRS UMR 7225, Université Pierre et Marie Curie - UMP-S975), 47 Boulevard de l'Hôpital (13è).

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention du 25 Novembre 2011 avec l'INSERM - Délégation Régionale Paris 6.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.